



## SELECTION D'UN PRESTATAIRE

CHARGE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE FORMATION A DISTANCE.



TERMES DE REFERENCE

### **APPEL D'OFFRES**

## **MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE FORMATION A DISTANCE**





# SELECTION D'UN PRESTATAIRE

CHARGE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE FORMATION A DISTANCE.

## 1. PRESENTATION DU GIM-UEMOA

### 1.1. Présentation générale

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est une zone intégrée regroupant les Etats membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Elle présente les caractéristiques essentielles ci-après :

- environ 100 millions d'habitants ;
- une centaine de banques, établissements financiers et postaux ;
- un Institut d'émission commun aux huit Etats, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- une monnaie unique, une même langue et une politique commune monétaire et de crédit.

Ces spécificités constituent un atout considérable pour le développement de la monétique dans la région.

La BCEAO a ainsi initié un important projet de modernisation des systèmes et moyens de paiement dont l'un des volets principaux est la mise en place d'un système interbancaire de paiement et de retrait par carte au sein des huit Etats membres.

Dans le cadre de ce volet pour lequel la BCEAO joue un rôle fédérateur, la mise en place dudit système a été assurée par le GIM-UEMOA pour le compte de ses membres.

En initiant le projet monétique interbancaire, les banques, établissements financiers et postaux et institutions de micro finance membres du GIM-UEMOA, parties prenantes au système interbancaire, se sont fixé les objectifs ci-après :

- développer de manière efficace des moyens modernes de paiement, afin d'augmenter leur productivité interne, d'apporter de nouveaux services à la clientèle, et de promouvoir l'utilisation des moyens de paiement modernes ;
- mettre en commun les moyens nécessaires pour le traitement des opérations monétiques, et ainsi éviter la multiplication des investissements, aussi bien humains que matériels ;
- réaliser en commun ou partager la charge des investissements, particulièrement coûteux en monétique.

Le GIM-UEMOA a été constitué en février 2003, sous forme de Groupement d'Intérêt Economique.

Toutefois, afin de faire face aux changements importants intervenus dans l'écosystème de la monétique, aux innovations technologiques et à l'évolution du contexte économique, social et sociétal de la zone UEMOA, les instances du GIM-UEMOA ont décidé de le doter d'une forme juridique plus appropriée, pour lui permettre de poursuivre sa mission. Ainsi, depuis le 23 décembre 2016, le GIM-UEMOA est devenu une société anonyme.

A ce jour, le GIM-UEMOA regroupe plus d'une centaine d'actionnaires et assure les missions ci-après :

- promouvoir les systèmes et moyens de paiement électroniques auprès des secteurs bancaire et financier, des administrations et des populations de l'UEMOA ;
- assurer de manière efficiente la gestion du système monétique interbancaire ;
- assurer l'interopérabilité, la compensation et la sécurité des transactions électroniques entre les acteurs ;
- garantir l'application des règles opérationnelles conformes aux principes de gouvernance et de régulation de la monétique régionale, édictés par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- assurer une veille technologique et réglementaire efficace, ainsi qu'une conformité aux normes régionales et internationales.

Le GIM-UEMOA mène deux activités principales à savoir :

- Le *Switching* qui assure l'interopérabilité des transactions électroniques de tous les acteurs du marché (routage, compensation des transactions par carte et mobile, e-commerce, transfert d'argent, etc.)
- Le *Processing* à travers l'infogérance et le traitement technique par délégation des produits et services électroniques. Le *Processing* regroupe plusieurs domaines d'activité stratégique au titre desquels les services d'acceptation, la sécurité, les paiements composites, les services de dématérialisation, la centralisation des flux, la monétisation du cash et le paiement en mobilité.



## SELECTION D'UN PRESTATAIRE

CHARGE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE FORMATION A DISTANCE.

### 1.2. Organes du GIM-UEMOA

Les principaux organes décisionnels et consultatifs du GIM-UEMOA sont :

#### Organes de décision

- ✓ **Assemblée Générale**
- ✓ **Conseil d'Administration**

#### Organes consultatifs

- ✓ **Comité d'Audit**
- ✓ **Comité des Experts**

### 1.3. Contexte et justification de la mission

Depuis 2004, le GIM-UEMOA organise des formations destinées aux professionnels des banques et aux usagers des moyens de paiement électronique.

A une époque où la formation occupe une place de plus en plus importante dans le renforcement de capacités, notre souci premier est de garantir une meilleure appropriation des solutions, produits et services de paiement électronique proposés par les différents acteurs du marché.

A ce jour, GIM-Academy a formé plus de 7000 personnes et cible les banques, établissements financiers, établissements postaux, structures de microfinance, établissements de monnaie électronique, établissements financiers, société de téléphonie mobile, société de transfert d'argent, fournisseurs Mobile Money, fournisseurs monétiques, organismes publics et parapublics, les forces de l'ordre (gendarmes, policiers, etc.), magistrats, association, etc.

GIM-Academy est une plateforme d'excellence et de formation dans les métiers du paiement électronique en Afrique. Elle propose aux banques, aux organismes publics, aux multinationales, aux sociétés privées, aux associations, différentes formations marketing et commercial, juridique et réglementaire, qualité et conformité, risque, fraude et sécurité, opérations et comptabilité, technique, etc.

La plateforme de formation « GIM-Academy » a été mise en place pour dispenser des formations en présentiel, à distance, sur mesure, sur site, des formations certifiantes et diplômantes. Ces formations couvrent tous les volets de la monétique, du e-commerce, du Mobile banking/Mobile money.

## 2. DESCRIPTION DE LA PRESCRIPTION DEMANDEE

### 2.1. Objet des présents termes de référence

Le GIM-UEMOA lance un appel d'offres destiné à doter son centre de formation GIM-Academy d'une plateforme e-learning.



## SELECTION D'UN PRESTATAIRE

CHARGE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE FORMATION A DISTANCE.

### 2.2. Lieu, périmètre de l'intervention et étendue des travaux

Les interventions du prestataire se feront au niveau du site GIM-UEMOA.

### 2.3. Prestation du soumissionnaire

La prestation objet des présents termes de référence devra permettre à GIM-Academy d'acquérir une plateforme capable d'intégrer des contenus des formations couvrant l'ensemble des concepts et techniques opérationnels propres aux services financiers numériques et accessibles à distance.

La prestation devra intégrer une assistance, un accompagnement et un transfert de compétences à la mise en œuvre au profit de GIM-Academy.

### 2.4. Normes d'exécution des prestations

Le Cabinet retenu exécutera les prestations et remplira ses obligations avec diligence, efficacité et économie conformément aux techniques et pratiques généralement acceptées et utilisées en matière de conduite de projet.

### 2.5. Public cible de la prestation

La formation à distance vise les banques, établissements financiers, établissements postaux, structures de microfinance, établissements de monnaie électronique, sociétés de téléphonie mobile, sociétés de transfert d'argent, fournisseurs Mobile Money, fournisseurs monétiques, organismes publics et parapublics, les forces de l'ordre (gendarmes, policiers, etc.), magistrats, associations, tout organisme habilité à émettre les moyens de paiements, etc.

### 2.6. Contenu de la formation

L'offre globale de formation à intégrer dans la plateforme e-learning devra prendre en compte plusieurs thématiques ainsi que des sous thèmes qui seront enrichis de contenus divers.

Ci-après les différentes thématiques de GIM-Academy sans que la liste ne soit exhaustive :

- Stratégies et convergences digitales ;
- Technologies et innovation ;
- Management des projets et services ;
- Marketing-Produits-Ventes-GRC ;
- Operations et litiges ;
- Compensation & règlement ;
- Sécurité, gestion du risque et de la fraude ;
- Règlementation, conformité et juridique ;
- Etc...

#### ➤ Modalités de la formation

- Les contenus pédagogiques qui seront fournis devront être élaborés, structurés et scénarisés pour être dispensés, essentiellement, à distance.



## SELECTION D'UN PRESTATAIRE

CHARGE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE FORMATION A DISTANCE.

- Le volume horaire de chaque formation doit permettre de cerner le thème et d'aboutir aux objectifs préalablement identifiés.
- Un tutorat pédagogique synchrone ou asynchrone doit être prévu pour renforcer certaines parties de la formation notamment celles susceptibles de ne pas être saisies aisément par l'apprenant ou par d'autres stratégies d'apprentissage.

### ➤ **Forme de présentation des contenus de la formation**

- Les contenus de formation, susceptibles de donner lieu à une multitude de parcours de formation, devront être structurés en module (formations courtes, certifiantes, diplômantes,...) ; chaque module pouvant comprendre plusieurs chapitres ou thèmes et chaque chapitre donnera lieu à des leçons à diffuser en e-learning.
- La présentation de chaque module doit ressortir les objectifs ciblés ainsi que le programme correspondant (les intitulés de thèmes et de sous thèmes). Les leçons constitutives de diverses séquences d'apprentissage devront prendre en compte la forme d'une mallette pédagogique et être généralement composées de :
  - Une évaluation pédagogique ;
  - La leçon proprement dite, réunissant plusieurs techniques d'animation (contenu multimédia et interactifs mettant en œuvre simultanément l'image fixe ou animée, le son, le texte, l'hypertexte, la vidéo, personnage réels ou avatars, schémas animés et interactifs, simulations interactives...) ;
  - Une évaluation post formation par séquence et en fin de module (Exercices, Quiz, QCM, Test vrai/faux...) ;
  - Les ressources pédagogiques téléchargeables et imprimables ;
  - Un service de tutorat ;
  - ...

## 2.7. Caractéristiques et fonctionnalités de la plateforme

La plateforme portant les contenus pédagogiques doit disposer des fonctionnalités permettant, à l'administrateur (structures techniques et pédagogiques de GIM-Academy) de :

- Disposer d'une présentation ergonomique et personnalisable conformément aux indications du client ;
- Personnaliser l'interface et l'environnement graphique pour l'administrateur et l'apprenant ;
- Assurer le fonctionnement de l'interface en langue française ; les options supplémentaires de fonctionnement en langue anglaise et portugaise seront des atouts qui pourront appuyer l'évaluation de l'offre proposée ;
- Déléguer la gestion à un ou plusieurs administrateurs secondaires ;
- Construire et agencer, à partir d'une bibliothèque de modèle, des parcours (cursus) de formation individualisés et en adéquation avec les besoins exprimés, les objectifs visés, les emplois et les activités desquels relèvent les populations cibles ;



## SELECTION D'UN PRESTATAIRE

CHARGE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE FORMATION A DISTANCE.

- Contrôler l'accès des utilisateurs à un ou plusieurs domaines (modules) de formation ;
- Activer et désactiver des modules de la plateforme pour élargir ou restreindre l'accès à un ou plusieurs utilisateurs ;
- Modifier les durées d'accès et les périodes de formation avant ou après le démarrage de la formation ;
- Assurer l'intégration et la mise en œuvre des outils de consommation multilatérale (chat, forum, visioconférence...);
- Entrer en contact (en connexion) avec l'apprenant et répondre à ces questions par voie de mails ;
- Réaliser un face à face pédagogique à distance (visioconférence) avec un ou plusieurs apprenants ;
- Suivre et évaluer, à tout moment, l'avancement des apprentissages de chaque apprenant et valider ses acquis ;
- Diffuser (ou permettre l'accès), de manière simultanée, aux mêmes contenus ou à des contenus diversifiés à un nombre important d'apprenants ;
- Etablir et éditer des bilans de formation ou des rapports périodiques.

La plateforme portant lesdits contenus pédagogiques doit permettre à l'utilisateur (l'apprenant) d' :

- Accéder aux cursus de formation commandés à partir d'un appareil mobile (tablette, smartphone, laptop) doté d'un système d'exploitation d'usage courant (Android, Windows, IOS) ;
- Accéder aux cursus de formation commandé à partir d'un navigateur Web d'usage courant ;
- Accéder et télécharger des ressources et des supports documentaires de soutien en lien avec le cursus suivi ;
- Avoir une prise en charge de la part de l'administrateur ou du tuteur pédagogique à temps réel (en direct) et/ou en différé, de ses demandes d'informations ou d'explications relatives aux contenus étudiés ;
- Avoir des face-à-face pédagogiques en visioconférence dans les limites arrêtées par le programme de formation suivi ;
- Informer l'utilisateur (l'apprenant), à temps réel, sur l'état d'avancement de son apprentissage propre à chaque module de formation.

### 2.8. Caractéristiques techniques de la plateforme devant héberger la solution logicielle

Le soumissionnaire au titre des présents TDR précisera les caractéristiques techniques minimales nécessaires à un éventuel hébergement de sa solution (plateforme + contenus).

Il doit également préciser les caractéristiques des équipements requis pour un administrateur principal et pour un administrateur secondaire (délégué). Les équipements préconisés doivent être disponibles sur étagères.

NB : Les équipements d'hébergement et/ou d'administration de la plateforme et des contenus ne font pas partie de l'objet des présents TDR.



## SELECTION D'UN PRESTATAIRE

CHARGE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE FORMATION A DISTANCE.

### 2.9. Langue de formation

La langue de la formation en e-learning peut être en français, anglais en portugais et en langue locale.

### 2.10. Exigences techniques et pédagogiques particulières

#### ➤ Exigences liées à l'exploitation de l'outil

Différentes contraintes sont à prendre en compte quant à l'exploitation de l'outil :

- La gestion déléguée : la plateforme devra permettre à un administrateur principal de déléguer le suivi de formation d'un certain nombre d'apprenants à un ou plusieurs administrateurs délégués ou secondaires.
- La diversité des parcours : la solution doit permettre de concevoir, à partir d'une bibliothèque de modules, une multitude de parcours de formations de contenus et durées adéquats.
- La multi connectivité ou la gestion des accès simultanés : la plateforme devra permettre de prendre en charge les accès des requêtes simultanées sans limitation de nombre, un même contenu pédagogique doit être accessible et consultable par plusieurs apprenants en même temps.
- Liberté d'accès et crédits formation : l'accès à la plateforme par l'apprenant doit être libre et sur un rythme que lui-même pourra définir.

Durant la période de formation qui lui est arrêtée, l'apprenant pourra diffuser les contenus des modules de son parcours de formation autant de fois qu'il juge nécessaire.

- La connectivité : la plateforme et les contenus pédagogiques proposés par le soumissionnaire doivent être accessibles et compatibles avec les divers moyens de communication à savoir : Laptop, Desktop, Tablette, Smartphone et tous terminaux mobiles fonctionnant sous des systèmes d'exploitation d'usage courant (Android, Windows, IOS...).

#### ➤ Exigences liées aux contenus des modules

Différentes contraintes sont à prendre en compte quant au contenu des modules :

- Situation d'apprentissage et outils pédagogiques : les prestations de formation à fournir ne doivent pas se limiter à des pages de contenus textuels, elles doivent impérativement être élaborées, de haute qualité et comprendre des multimédias, des activités interactives, des vidéos élaborés, des jeux sérieux, (serious games) des simulations des quizz, des QCM, et autres scénarios pédagogiques et d'évaluation ;
- Simplicité d'utilisation et de prise en main de l'outil d'où la nécessité d'intégrer à la plateforme les modes d'emploi destinés à l'administrateur et à l'apprenant lui permettant la connaissance et l'utilisation de l'outil ;
- Contenus sur mesure : les prestations à proposer par le soumissionnaire doivent offrir la possibilité d'adapter et /ou rajouter au besoin des modules, d'enrichir et de mettre à jour les données et les contenus alimentant les modules de la manière la plus simple et la plus réactive possible ;



## SELECTION D'UN PRESTATAIRE

CHARGE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE FORMATION A DISTANCE.

- Formalisation de la validation du module, le cas échéant, le collaborateur retourne sur les points non validés afin de compléter l'acquisition et pouvoir recommencer l'évaluation finale ;
- Relation apprenant-tuteur : la plateforme devra faciliter les échanges entre l'apprenant et son tuteur.

### 2.11. Nombre d'apprenants

Le centre de formation prévoit de former 250 apprenants par an. Ce chiffre pourrait évoluer de 20 à 30% l'année suivante.

### 2.12. Formation des administrateurs, formateurs, concepteurs

Le prestataire assurera la formation de :

- 5 (cinq) administrateurs
- 2 (deux) formateurs/ concepteurs. Dans un premier temps, le fournisseur créera des modules e-learning à partir des contenus existants (15 à 20 modules).
- 2 (deux) tuteurs.

Les formations se dérouleront à Dakar.

Les administrateurs sont basés au Sénégal. Les formateurs/concepteurs seront formés au Sénégal dans un premier temps.

### 2.13. Durée de la mission

Le prestataire sélectionné signera avec le GIM-UEMOA un contrat d'un (1) an qui pourrait être renouvelé après évaluation des prestations.

### 2.14. Profil du soumissionnaire

Pour les présents termes de référence, il est fait appel à des prestataires ayant une expérience avérée dans la mise en place d'une plateforme e-learning (attestation de bonne exécution pour chacune des missions réalisées).

Le soumissionnaire peut se présenter sous la forme de consortium regroupant les compétences requises.

Chacun des membres est engagé pour la totalité du marché. Toutefois, le consortium se fera représenté par un mandataire désigné.

L'acte de constitution du consortium, désignant ledit mandataire, doit être revêtu de toutes les signatures et joint au dossier de soumission.

Les candidatures et les actes d'engagement sont signés par le mandataire.

Chaque membre participant au consortium est tenu de fournir les pièces administratives requises.

**Il est à noter que seules les attestations de bonne exécution produites seront prises en compte lors de l'évaluation des offres.**

|  |  |             |
|--|--|-------------|
| « 22/03/2018   | TDR : Sélection d'un prestataire chargé de la mise en place d'une plateforme de formation à distance | Page : 8/13 |
| © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite préalable |  |             |





## SELECTION D'UN PRESTATAIRE

CHARGE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE FORMATION A DISTANCE.

Les CV présentés devront être accompagnés, pour chaque mission réalisée, d'une fiche synthétique indiquant entre autres l'objet, la durée et le rôle de l'intervenant dans la mission réalisée.

La langue de travail du GIM-UEMOA étant le français, tout soumissionnaire devra s'y conformer.

### 2.15. Méthodologie

La méthodologie proposée par le Cabinet devra tenir compte de la spécificité du domaine d'intervention du GIM-UEMOA.

## 3. LIVRABLES ATTENDUS DU PRESTATAIRE

A la fin de la mission, le prestataire retenu devra fournir :

- une plateforme e-learning opérationnelle ;
- Un guide d'administration en langue française ;
- un guide d'apprenants en langue française, anglaise et portugaise ;
- le contenu des formations identifiées

## 4. RESULTATS ATTENDUS DU PRESTATAIRE

Le prestataire s'engage à assurer de manière exhaustive, durant la durée du contrat, un transfert de compétences aux équipes de GIM-Academy.

Ce transfert de compétences pourra se manifester par les faits, actions et livrables suivants sans que la liste ne soit exhaustive :

- Former les administrateurs principaux de la plateforme qui auront à assurer la mise en œuvre et le suivi des apprentissages : inscrire les candidats, affecter et annuler (interdire, supprimer) les accès, les codes d'accès) aux divers modules et cursus de la plateforme, suivi, évaluation, validation des acquis et édition des bilans individuels et consolidés ;
- Former les formateurs polyvalents chargés d'assurer la construction de parcours de formation, l'agencement de modules ;
- Etc.

### 4.1. Obligation postérieure du prestataire

GIM-Academy bénéficiera systématiquement de toute mise à jour intervenant postérieurement à la signature du contrat et durant la durée de celui-ci.

Le prestataire s'engage à prendre en charge, durant la durée du contrat et dans les délais raisonnables, toute demande du client portant actualisation, adaptation, modification et enrichissement des contenus fournis au titre des présents termes de référence.



## SELECTION D'UN PRESTATAIRE

CHARGE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE FORMATION A DISTANCE.

### 5. PREPARATION ET PRESENTATION

#### 5.1. Préparation de la soumission

Pour la préparation de sa soumission et pour toutes informations complémentaires, le soumissionnaire peut s'adresser au GIM-UEMOA joignable aux contacts ci-après :

#### Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA)

**Adresse :** Lot P10, Ouest Foire, Route de l'Aéroport – Face Cité BCEAO

**Boîte Postale :** 8853 Dakar Yoff (Sénégal)

**Tél. :** (221) 33 869 95 95 – **Fax :** (221) 33 820 54 65

**E-mail :** [gim-uemoa@gim-uemoa.org](mailto:gim-uemoa@gim-uemoa.org) ; **Site internet :** [www.gim-uemoa.org](http://www.gim-uemoa.org)

#### 5.2. Présentation de la soumission

Le soumissionnaire fournira dans trois enveloppes séparées une offre technique, une offre financière et un avant-projet de contrat :

Une proposition méthodologique de conduite du projet

- Réponse technique aux attentes formulées
- Un calendrier du développement
- Un budget prévisionnel
- Une documentation technique, des manuels d'utilisation pour les utilisateurs et les administrateurs et un planning de formation pour la maintenance et la mise à jour régulière de la plateforme aux personnes ressources

- **L'offre technique** comprendra une note de compréhension des termes de référence, la méthodologie et le planning proposés, la qualification du personnel chargé de la mission et les références du soumissionnaire. Elle doit être sur support papier en **cinq exemplaires** et sur une clé USB format PDF. L'enveloppe portera la mention « Offre technique ».

- **L'offre financière** donnera le coût total de la prestation libellé en FCFA en HT et TTC. Elle doit être sur support papier en **cinq exemplaires** et sur une clé USB format PDF. L'enveloppe portera la mention « Offre financière ».

Les variations maximales de prix en cas d'augmentation ou de réduction du volume des travaux ne peuvent dépasser 30% du montant du marché initial.

#### - Un avant-projet de contrat.

Le soumissionnaire proposera un avant-projet de contrat de prestation de service.

Il doit être sur support papier en **deux exemplaires** et sur une clé de stockage (USB) de données en format Word.

L'enveloppe portera la mention « Avant-projet de contrat »

#### - Le justificatif de régularité fiscale et sociale.

Les soumissionnaires devront justifier de leur régularité du point de vue fiscal et social, et mettre à la disposition du GIM-UEMOA les attestations y afférentes.

|  |  |              |
|--|--|--------------|
| « 22/03/2018   | TDR : Sélection d'un prestataire chargé de la mise en place d'une plateforme de formation à distance | Page : 10/13 |
| © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite préalable |  |              |



## SELECTION D'UN PRESTATAIRE

CHARGE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE FORMATION A DISTANCE.

Les trois enveloppes seront insérées dans une grande enveloppe portant les mentions suivantes :

**[Offre pour «sélection d'un prestataire chargé de la mise en place d'une plateforme de formation e-learning - A n'ouvrir qu'en séance d'Ouverture de plis]**

Et adressées à :

**Monsieur le Directeur Général du GIM-UEMOA  
Lot P10, Ouest Foire, Route de l'Aéroport – Face Cité BCEAO  
Boîte Postale : 8853 Dakar Yoff (Sénégal)**

Cette grande enveloppe ne devra comporter aucun marquage extérieur permettant de reconnaître le soumissionnaire.

### 5.3. Variantes

Les soumissionnaires sont autorisés à proposer, en sus de l'offre de base définie dans les présents termes de référence, une offre alternative.

Les soumissionnaires devront, le cas échéant, constituer deux dossiers distincts portant respectivement les mentions « Offre de base » et « Variante » en sus des exigences prévues à l'article 7.2 ci-dessus.

Pour l'évaluation des offres, il sera procédé au classement séparé des offres de base et des variantes puis à la détermination de l'offre la plus avantageuse entre la meilleure offre de base et la meilleure variante.

### 5.4. Validité des offres

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une durée de soixante (60) jours.

### 5.5. Conditions financières

Le prix définitif ainsi que les conditions de paiement des prestations seront discutés d'accord parties.

Dans l'hypothèse où une avance de démarrage est sollicitée par le soumissionnaire retenu, celle-ci ne pourra excéder trente pour cent (30%) du montant total du marché.

L'avance de démarrage devra être couverte à cent pour cent (100%) par une lettre de garantie délivrée par un établissement de crédit de l'UEMOA agréé par l'autorité compétente, si le titulaire est une personne morale, ou une caution, si le titulaire est une personne physique.

La durée de validité de cette caution devra être systématiquement prorogée à son expiration, en cas de non-exécution du marché à hauteur du montant versé au titre de l'avance.

Par ailleurs, une retenue de garantie ne pouvant excéder dix pour cent (10%) du montant du marché (augmenté ou diminué, le cas échéant, du montant des avenants), sera appliquée sur chaque paiement pour couvrir les éventuels manquements du prestataire.



## SELECTION D'UN PRESTATAIRE

CHARGE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE FORMATION A DISTANCE.

### 5.6. Délai et lieu de dépôt

Les offres devront être déposées au GIM-UEMOA ou envoyées à :

**Monsieur le Directeur Général du GIM-UEMOA**

**Lot P10, Ouest Foire, Route de l'Aéroport – Face Cité BCEAO**

**Boîte Postale : 8853 Dakar Yoff (Sénégal)**

La date limite de dépôt des offres est fixée **au 13 avril 2018 à 16 heures 00 TU**. Toute offre parvenue après la date limite indiquée sera considérée comme irrecevable.

Tout candidat, désireux d'obtenir des informations complémentaires sur les termes de référence, peut en faire la demande par écrit à l'adresse indiquée à l'alinéa 1er ci-dessus.

Une réponse écrite sera communiquée aux candidats pour les demandes d'informations complémentaires jugées pertinentes par le GIM-UEMOA.

Le GIM-UEMOA se réserve le droit de modifier le dossier d'appel à concurrence par voie d'additifs, à son initiative ou en réponse à une demande d'information complémentaire formulée par un candidat.

## 6. MODALITE DE SELECTION

Le soumissionnaire sera choisi par une commission qui statuera suivant les règles ci-dessous.

L'offre technique est évaluée sur cent 100 points, avec une pondération de 70%.

La grille de notation qui sera appliquée pour évaluer les offres techniques est la suivante :

| <b>Grille de notation des offres techniques</b> |            |
|---|------------|
| Compréhension des TDR                           | 10         |
| Méthodologie                                    | 15         |
| Qualifications                                  | 25         |
| Expérience dans le domaine                      | 25         |
| Références                                      | 25         |
| <b>Total</b>                                    | <b>100</b> |

Un seuil de qualification des offres techniques fixé à 70 points est requis. En conséquence, seules les offres techniques qui auront totalisé un minimum de 70 points sur 100 points seront qualifiées pour l'évaluation financière.

Le prestataire qui sera retenu, sera celui qui aura obtenu la note totale la plus élevée.

L'offre financière est évaluée sur cent 100 points, avec une pondération de 30%.

Pour l'évaluation financière, l'offre financière de la soumission qualifiée ayant le coût forfaitaire le moins élevé aura la note de cent (100) points.



## SELECTION D'UN PRESTATAIRE

CHARGE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE FORMATION A DISTANCE.

Les autres offres recevront « Ni points », calculés suivant la formule ci-après :

**Ni** =  $100 \times So/Si$  dans laquelle :

- **Ni** = le nombre de points à attribuer à l'offre évaluée ;
- **So** = le montant de l'offre financière la plus basse ;
- **Si** = le montant de l'offre financière évaluée.

**Le GIM-UEMOA se réserve le droit d'ajourner la présente mission si les circonstances l'exigent, sans être tenu de faire connaître les motifs de sa décision.**

### 7. CONFIDENTIALITE

Les soumissionnaires sont tenus de respecter la confidentialité de l'ensemble des informations communiquées.

A ce titre, ils s'engagent à :

- garder confidentiel tous documents ou informations, de quelque nature qu'ils soient, qui leur ont été communiqués par le GIM-UEMOA ou dont ils ont eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de la réalisation des prestations ;
- utiliser ces documents et informations aux seules fins d'exécution des prestations, à l'exclusion de toute autre utilisation, même partielle. En conséquence, même après la fin de la prestation, ils ne peuvent les communiquer à des tiers ou les exploiter dans leurs relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du GIM-UEMOA ;
- restituer sans délai ou sur simple demande du GIM-UEMOA, tout document jugé confidentiel.

### 8. LITIGES ET CONTESTATIONS - DROIT APPLICABLE

En cas d'attribution du marché, les parties s'efforceront de régler à l'amiable, tout différend né de son exécution ou de son interprétation.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera soumis, de convention expresse, à l'arbitrage et tranché définitivement selon la procédure d'arbitrage du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Dakar.

L'arbitrage a lieu à Dakar, et se déroule en langue française.

Le droit applicable est le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie perdante.

Aucune dérogation ne sera admise relativement aux termes du présent point.

**FIN DU DOCUMENT**